

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 Mars 2017 à 19 heures

Étaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le document de valorisation financière et fiscale concernant 2016 sera présenté par Madame GRANGER Trésorière de la Commune lors du prochain conseil municipal.

Il indique ensuite qu'il a reçu un courrier précisant que la commune est classée en zone de revitalisation rurale, ce qui permet d'obtenir des subventions supplémentaires.

Vote des taux d'imposition pour 2017

Monsieur le Maire donne ensuite le montant des taxes qui sera perçues par la commune pour 2017 soit 257 745 € avec une augmentation de 3 300 € par rapport à 2016. Il propose de maintenir les taux de l'année dernière soit 10,73 % pour la taxe d'habitation, 18,88 % pour la taxe foncière sur le bâti et 47,25 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le maintien de ces taux.

Vote des différents budgets

Monsieur le Maire présente le Budget principal.

Quelques chiffres ont été modifiés par rapport au débat d'orientation budgétaire présenté le 16 Mars suite à l'envoi de l'état de notification des taux d'imposition.

Pour les recettes de fonctionnement, chapitre 73 : contributions directes, article 73111, le montant est de 257 745 €. Pour le chapitre 74, le montant des allocations compensatrices s'élèvent à 13 819 € ce qui implique une augmentation de 17 394 €. Cette somme a été répercutée en dépenses de fonctionnement.

Ce qui porte le budget de fonctionnement à : 627 459 €.

Pour les dépenses d'investissement, au chapitre 23, le montant du projet pour le cabinet médical a été porté à 494 000 € en y incluant les frais d'insertion de 4 000 € qui ont été enlevés au chapitre 041 pour les recettes.

Ce qui porte le budget d'investissement à 1 083 958,77 €.

Monsieur le Maire précise qu'un montant de 76 000 € a été voté pour l'achat des biens immobiliers de Monsieur Christian VALERY avec construction de sa maison. Il s'avère que celle-ci d'une superficie de 50 m² aura un coût supérieur. Il demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour que le supplément de prix soit pris en charge par la commune dans un maximum de 10 000 €.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cette prise en charge.

Il passe ensuite à l'aménagement de l'entrée du bourg qui se fera en trois étapes. La première partie commence au restaurant de l'Adéquate et va jusqu'au cimetière pour un montant de : 250 000 €. Le relevé topographique sera effectué par le cabinet DUARTE pour un montant de 1296 € TTC.

Il présente ensuite 3 devis d'entreprises spécialisées dans l'éclairage public pour effectuer le remplacement des lanternes SHP par de la LED. Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise CITELUM qui a fourni le devis le moins élevé. Monsieur le Maire informe le conseil que le fait d'éteindre les lumières de minuit à 5 heures du matin a permis une économie à la commune de 3 000 €.

Monsieur le Maire présente ensuite le budget assainissement.

Pour les dépenses et les recettes de fonctionnement, pas de changement, elles s'élèvent à : 35 123,03 €.

Pour les recettes d'investissement, des subventions ont été ajoutées, soit 33 000 € pour l'Agence de l'Eau et 21 000 € pour le Conseil Départemental, au chapitre 041 en dépenses et recettes d'investissement intégration des frais d'étude pour un montant de 13 000 €.

Pour les dépenses d'investissement, la prévision budgétaire s'élève à 304 000 € au lieu de 250 000 € suite à l'obtention de subventions.

Le lancement de l'appel d'offres pour la construction de la station d'épuration aura lieu fin avril.

Ce qui porte le budget de l'investissement à 342 542,97 €.

Pour le budget des panneaux photovoltaïques, pas de changement. En fonctionnement, il est de 26 306,78 € et en investissement de 8 341,05 €.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au vote des différents budgets.

Vote à l'unanimité de tous les budgets par le Conseil Municipal.

Délibération pour emprunts

Un emprunt de 360 000 € sur 15 ans est nécessaire pour la construction du Cabinet Médical. Trois propositions sont présentées :

Crédit Mutuel :	1,8% avec un remboursement trimestriel de 6 860,00 €
Caisse d'Epargne :	1,34% avec un remboursement trimestriel de 6 610,92 €
Crédit Agricole :	1,5% avec un remboursement trimestriel de 6 711,49 €

Après en avoir délibéré le Conseil se prononce à l'unanimité pour la Caisse d'Epargne avec un taux de 1,34%.

Délibération pour vente de terrain appartenant à la commune

Monsieur le Maire enchaîne en expliquant aux conseillers qu'un terrain de 8 ares avait été acheté par la commune à la commune de St Genest sur Roselle pour construire un puits qui alimentait le lieu-dit le Bost. Ce puits n'est plus utilisé, il est enclavé entre des terrains appartenant à un agriculteur et Monsieur le Maire propose de le céder pour un euro symbolique à Philippe TULLET. Les frais de notaire seraient pris en charge pour moitié par la commune.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour cette proposition.

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande ensuite aux conseillers d'établir le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles. Les heures d'ouverture sont de 8 heures à 19 heures. Une convocation sera envoyée à chaque conseiller.

Dominique BATAILLER prend ensuite la parole pour indiquer qu'il a reçu deux devis pour l'aménagement des parterres devant la mairie. Un devis de 10 000 € de Victor Barget et un de 36 000 € de l'entreprise Rebeyrol, devis qui ne lui conviennent pas. Il envisage de monter le projet avec les cantonniers. Cet aménagement doit être le reflet de la commune, avec une partie en béton désactivé autour du Monument aux Morts ainsi qu'un espace fleuri.
- il sera utilisé du minéral de différentes couleurs avec des plantations demandant le moins d'entretien possible et en étant le plus sobre.

Alain MARTHON montre aux membres du conseil les photos des travaux qu'ont effectués les élèves du lycée agricole de Voutezac au PASTEL et il indique que ceux ci pourraient sans doute s'occuper de cet aménagement.

Dominique BATAILLER reprend pour dire que les supports des panneaux descriptifs du lavoir, de l'église et du four à pain sont abîmés et qu'ils doivent être changés. Il a reçu un devis d'un montant de 1 051€ HT pour des supports en fer plat indestructibles et qui peuvent être peints.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le montant de ce devis.

Il indique ensuite que la nouvelle brochure Paysage et Patrimoine sera mise en présentoir à la mairie et à l'office de tourisme ainsi que sur le site internet de la mairie.

Il propose aussi de fabriquer cette brochure sous la forme d'un puzzle. A suivre.

Jackie CLOT poursuit en disant qu'elle a eu des demandes au sujet de l'installation d'internet à très haut débit. Monsieur le Maire lui répond que ce domaine est de la compétence de la communauté de communes.

Nathalie ORSONI enchaîne en indiquant que le Lion's Club propose de donner une boîte à livres qui pourrait être installée sur le parking devant la mairie à la vue des parents d'élèves qui viennent déposer leurs enfants à l'école. Proposition acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.